



Re : aucune presentation de permis, constat signe

Par **gatineau2011**, le **16/01/2012** à **17:52**

Bonjour,

Je viens m'informer des recours que je peux faire, car j'ai eu un accrochage avec un autre vehicule (mon glignotant mit prealables) en voulant changer de voie.

Au moment de faire le constat le chauffeur n'avez pas les documents du vehicule et permis sur lui et appel ca copine pour lui demander de venir lui remettre tout les documents (permis et papier du vehicule). Sachant que celle-ci n'etait pas dans le vehicule lors de l'accident.

S'achant qu'entre temps une de mes amies vient me rejoindre sur les lieux et avant que la copine de l'autre chauffeur arrive avec les docs.

Apres avoir signe le constat, je remarque qu'ils n'ont pas mi les coordonnees du Chauffeur mais celle de sa copine qui est l'assure du vehicule.

Je conteste les fais du au faite qui y a erreur de chauffeur (sur constat),es ce que je peux demander a mon amie qui etait demoin de la seine.

Ou je risque d'avoir 100% des tors !?

Sachant que mon assurance me donne tors

Merci d'avance

Par **chaber**, le **16/01/2012** à **19:33**

bonjour

la fait de changer de file, si mentionné sur le constat, entraîne pour vous une responsabilité totale, clignotant mis ou pas, et peu importe le chauffeur de l'autre véhicule.

vous avez signé le constat, donc vous reconnaissez les faits et le conducteur adverse

Par ailleurs votre amie n'a pas été témoin de l'accrochage.

Par **gatineau2011**, le **29/01/2012** à **22:46**

Salut,

Je vous remercie de votre reponse. :)